

MAIRIE DE SAUZON
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021

MORBIHAN

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

<p>Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13</p>	<p>▪ Étaient présents : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Jacky LE NEUN, Fabien DRAMARD, Élodie GUÉGAN.</p>
<p>Date de convocation : 02 décembre 2021</p>	<p>▪ Absents avec pouvoir : Cécilia REPÉSSÉ donne pouvoir à Reine-Claude LUCAS, Vanina CHAMBRIER donne pouvoir à Soizic LUCAS, Damien GUÉGAN donne pouvoir à Fabien DRAMARD, Annick ALLAIN donne pouvoir à Élodie GUÉGAN</p>
<p>Date de publication et d'affichage : 15 décembre 2021</p>	<p>▪ Absent excusé : Jean-Charles RIOU, Katia LE PORT.</p> <p>▪ Secrétaire : Régis ROBERT</p>

Délibération n°8 de la séance du 9 décembre 2021

RÉF/N° 2021-145 : TARIFS 2022 - PORT

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Olivier THOMAS, adjoint ayant délégation au port. En présentant la nouvelle grille tarifaire établie pour 2022, monsieur THOMAS expose les évolutions proposées, prenant notamment en compte la variable intercommunale de la REOM qui passe de 0,50€ à 1€ :

- visiteurs sur ancre : augmentation de 1€
- visiteurs sur bouées : augmentation de 10% et 0,50€ de REOM
- abonnés : + 3%
- pêcheurs/professionnels de la mer : + 3%
- laverie : tarifs identiques à ceux du camping.

Sur la grille des réductions suppléments, pas de changement majeur, à l'exception de la « Réduction du résident principal sauzonnais (saison pleine eau) » qui diminue.

Monsieur le maire souligne l'inquiétude par rapport au montant des travaux à venir sur le ponton avec néanmoins un point positif concernant les intentions 2022, de la compagnie « Iliens », d'établir leurs traversées complètement sur Sauzon.

Le ponton continuant à être utilisé comme poste de nuit par la Compagnie Océane en desservant 1 départ et 1 arrivée, correspondant au trajet pour venir et repartir du poste de nuit, monsieur le maire informe les conseillers que lors du renouvellement de la délégation de service public des liaisons maritimes, le sujet sera abordé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la grille tarifaire 2022 (**2 annexes**).

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Télétransmission le 15 décembre 2021
sous le n°21-170D2021-145 (matière de l'acte 7-10 :
Finances locales – Divers)
Accusé réception le 15 décembre 2021
Publiée le 15 décembre 2021
Document certifié conforme



Le Maire,
Ronan Juhel